

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 16 février 2006

CG 06/1^{ère}/II-04

**PROGRAMMES POUR LES COMMUNES
EN MATIERE DE VOIRIE**

La politique départementale d'aide aux communes en matière de voirie traduit la volonté de notre Assemblée de poursuivre l'effort financier engagé depuis de longues années en faveur de l'amélioration du réseau routier communal.

I - VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE

Les communes bénéficient, depuis plus de 30 ans, de l'aide du Département pour l'entretien et les réparations de la voirie communale prise en charge. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une subvention forfaitaire appliquée au kilomètre, dont l'attribution est conditionnée par la réalisation des travaux d'entretien du réseau de l'ex - voirie vicinale non prise en charge, pour un montant au moins égal à 25 % de la subvention du Département.

Cette politique, spécifique à notre Département, permet à toutes les communes d'effectuer les travaux d'entretien (débroussaillage, faucardage, curage de fossés, emplois partiels) et de grosses réparations (applications générales, réfections de chaussées, ouvrages d'art), et d'assurer un bon niveau de service de leur voirie.

Je vous précise que depuis 1986, c'est une enveloppe totale de **42 169 290 Euros** qui a été consacrée à cette politique et je vous propose, au titre de 2006, **de porter le forfait kilométrique à 809 €**, il était de 793 € en 2005, ainsi la dotation globale à inscrire s'élèvera à :

3 013,098 Km x 809 € = 2 437 596 Euros

La répartition de ce crédit est effectuée en fonction de la longueur des chemins pris en charge pour les communes, les Syndicats de voirie, et les Communautés de Communes conformément au tableau annexé au présent rapport.

Cependant, ce dernier est un tableau indicatif susceptible d'être modifié, non en volume financier puisque le kilométrage des routes prises en charge au niveau de chaque commune est intangible, mais quant aux destinataires en fonction des compétences de nouvelles structures intercommunales qui auront décidé de prendre en charge l'entretien de la voirie communale à compter de cette année.

Nous réexaminerons le versement de crédits au profit des nouvelles structures intercommunales dès que ces dernières détiendront l'ensemble des documents administratifs nécessaires leur permettant d'exercer la compétence voirie au nom et pour le compte de l'ensemble des communes qu'elles regroupent.

En crédits de paiement, pour l'exercice 2006, je vous propose de ratifier la somme de **1 859 920 €** sur l'article 2041425, sous-fonction 628.

Par ailleurs, je vous propose d'adopter en 2006 au titre de notre politique d'aide aux communes pour la réfection des ponts sur voirie communale prise en charge, une autorisation de programme de **10 000 €** et d'inscrire **6 327 €** en crédits de paiements sur l'article 2041427 sous-fonction 628.

II – POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE DEPARTEMENTALE

Depuis 1971, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de reconstruction des caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection totale ou partielle de chaussées décidée par l'Assemblée Départementale.

De 1996 à 2004, nous avons constaté une augmentation de cette politique liée à des programmes de voirie départementale adoptés les années précédentes.

Après une pause en 2005, nous prévoyons sur 2006, la finalisation de projets dont les communes avaient décalé l'engagement.

D'autre part, **le transfert des routes nationales** au Département en 2006, va engendrer des demandes supplémentaires d'aides lors de réfection de traversées de village.

Nous pouvons évaluer à 26 Km les traversées d'agglomérations sur les RN 20 et RN 113, soit une longueur de 52 Km susceptibles de faire l'objet de travaux de réfection de bordures de trottoirs et de caniveaux.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose que les travaux d'accompagnement de réfection des chaussées en agglomération sur les ex - RN 20 et RN 113 **bénéficient**, suite à leur transfert dans le réseau routier Départemental, **des politiques traditionnelles** en matière d'aménagements de routes départementales, à la condition **que les dossiers soient constitués avec la participation des services techniques du Conseil Général** et ce, quels que soient les maîtres d'œuvres qui établiront les projets.

Pour 2006, je vous propose de voter une autorisation de programme de **150 000 €** et de ratifier **80 000 €** en crédits de paiement sur l'article 2041426, sous-fonction 61.

III – AIDE AUX COMMUNES POUR LA VOIRIE PRISE EN CHARGE POUR LES DEGATS EXCEPTIONNELS CONSECUTIFS AUX INTEMPERIES DE 2005

Lors de l'été 2005, des orages violents se sont abattus sur notre Département et ont généré des dégâts importants sur différents territoires.

Suite à ces évènements, les communes particulièrement sinistrées nous ont fait parvenir des demandes d'aides exceptionnelles au titre de la voirie communale prise en charge.

Il s'agit des dossiers suivants :

COMMUNES	MONTANT TRAVAUX H.T.	TRAVAUX SUR V.C. ELIGIBLES	DOTATION ANNUELLE 2005	TRAVAUX NON ELIGIBLES
BOUILLAC Dégâts à la voirie communale suite à l'orage du 28 juillet 2005 VCIN / STA 02555	58 470	41 072	21 393	chemin rural : 16 878 € + curage de fossé : 520 € total : 17 398 €
CASTANET Réparation du chemin rural de Trigona aux Fargues – orage du 5 septembre 2005	6 300	0	12 233	Chemin rural : 6 300 €
CAYRIECH Voirie communale endommagée par la tornade du 29-07-05 VCIN / STA 02538	13 819	11 509	7 373	Curage de fossés : 2 310 €
GINALS Voirie communale endommagée par l'orage du 10-08- 05 VCIN / STA 02537	15 630	0	9 040	Chemins ruraux : 15 630 €

En application des décisions de l'Assemblée Départementale prises lors du Budget Primitif de 1994, seuls sont pris en compte les travaux de remise en état concernant un effondrement de chaussée et d'ouvrage d'art coupant la route (circulation impossible) et engendrant des coûts de réparation supérieurs à la dotation accordée à la commune au titre du programme annuel de voirie communale prise en charge. Une subvention est alors accordée au taux unique de 60%, calculée sur le H.T. des travaux.

Ainsi, seules sont susceptibles de bénéficier de cette aide les Communes suivantes :

COMMUNES	MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES	DOTATION ANNUELLE V.C. 200	CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE
BOUILLAC VCIN / STA 02555	41 072	21 393	(41 072 – 21 393) x 60% = 11 807 €
CAYRIECH VCIN / STA 02537	11 509	7 373	(11 509 – 7 373) x 60% = 2 482 €

Proposition totale d'aide : **14 289 €**

En conséquence, pour l'exercice 2006, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **14 289 €** sur l'article 2041428, sous-fonction 628 et de ratifier **4 289 €** de crédits de paiements pour les dégâts exceptionnels sur voirie communale prise en charge.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a compétence pour attribuer ces subventions dans la limite des délibérations de programme votées par l'Assemblée Départementale.

En conclusion, concernant les politiques d'aide aux communes en matière de voirie, je vous propose :

- d'adopter les autorisations de programme de 2006
- de ratifier les crédits de paiement conformément au tableau ci-après :

IMPUTA- TIONS Budgétaires	LIBELLE	AP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2006	2007	2008
article 2041425 sous- fonction 628	Voirie communale prise en charge (programme)	AP antérieures	1 539 920	669 467	
		AP 2006 2 437 596 €	320 000 ----- 1 859 920	1 400 000	717 596

IMPUTA- TIONS Budgétaires	LIBELLE	AP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2006	2007	2008
article 2041427 sous- fonction 628	Réfection des ponts sur voirie communale prise en charge	AP antérieures	6 327		
		AP 2006 10 000 €		10 000	
	Crédits à ratifier		----- 6 327		
article 2041426 sous- fonction 61	Accompagnement des travaux sur voirie départementale	AP antérieures	30 000	49 711	
		AP 2006 150 000 €	50 000	50 000	50 000
	Crédits à ratifier		----- 80 000		
article 2041428 sous- fonction 628	Dégâts exceptionnels à la voirie communale prise en charge	AP antérieures			
		AP 2006 14 289 €	4 289	10 000	
	Crédits à ratifier		----- 4 289		

* * *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication,
aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Voirie communale prise en charge

- Décide de porter le forfait kilométrique 2006 d'aide à la voirie communale prise en charge à 809 € ;
- Adopte à cet effet une autorisation de programme de 2 437 596 € soit 3 013,098 km x 809 € ;
- Approuve la répartition du programme entre maîtres d'ouvrage, figurant en annexe ;
- Adopte une autorisation de programme de 10 000 € au titre de la politique d'aide aux communes pour la réfection des ponts sur voirie communale prise en charge ;

Politique d'accompagnement des travaux de voirie départementale

- Décide que les travaux d'accompagnement de réfection des chaussées en agglomération sur les ex - RN 20 et RN 113 bénéficieront, suite au transfert de ces deux voies dans le réseau routier départemental, des politiques traditionnelles en matière d'aménagement de routes départementales, à la condition que les dossiers soient constitués avec la participation des services techniques du Conseil Général, quels que soient les maîtres d'œuvre qui établiront les projets ;
- Adopte une autorisation de programme de 150 000 € ;

Aide à la voirie communale prise en charge - dégâts exceptionnels consécutifs aux intempéries de 2005

- Adopte une autorisation de programme de 14 289 € pour les dégâts exceptionnels 2005 sur voirie communale prise en charge correspondant au financement des dossiers suivants :

COMMUNES	MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES	DOTATION ANNUELLE V.C. 2005	CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE
BOUILLAC VCIN / STA 02555	41 072	21 393	(41 072 – 21 393) x 60% = 11 807 €
CAYRIECH VCIN / STA 02537	11 509	7 373	(11 509 – 7 373) x 60% = 2 482 €

- Ratifie les crédits de paiement conformément au tableau ci-après :

IMPUTA- TIONS Budgétaires	LIBELLE	AP A APPROUVER	ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT		
			2006	2007	2008
article 2041425 sous-fonction 628	Voirie communale prise en charge (programme)	AP antérieures	1 539 920	669 467	
		AP 2006 2 437 596 €	320 000 ----- 1 859 920	1 400 000	717 596
article 2041427 sous-fonction 628	Réfection des ponts sur voirie communale prise en charge	AP antérieures	6 327		
		AP 2006 10 000 €	----- 6 327	10 000	
	Crédits à ratifier				
article 2041426 sous-fonction 61	Accompagneme nt des travaux sur voirie départementale	AP antérieures	30 000	49 711	
		AP 2006 150 000 €	50 000 ----- 80 000	50 000	50 000
	Crédits à ratifier				
article 2041428 sous-fonction 628	Dégâts exceptionnels à la voirie communale prise en charge	AP antérieures			
		AP 2006 14 289 €	4 289 ----- 4 289	10 000	
	Crédits à ratifier				

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

I - COMMUNES
BP 2006

COMMUNES	SYND. DE VOIRIE OU COMM. DE COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
ALBEFEUILLE LAGARDE	C.A du Pays de Montauban			
ALBIAS		16,802	809 €	13 593 €
ANGEVILLE	S.V.de St Nicolas de la Grave			
AUCAMVILLE		17,409	"	14 084 €
AUTERIVE	C.C. de la Lomagne			
AUTY		8,350	"	6 755 €
ASQUES	C.C. de la Lomagne			
BALIGNAC	C.C. de la Lomagne			
BARRY D'ISLEMADE	S.V. de Castelsarrasin			
LES BARTHES	S.V. de Castelsarrasin			
BEAUMONT DE LOMAGNE	C.C. de la Lomagne			
BEAUPUY		16,850	"	13 632 €
BELBESE	C.C. de la Lomagne			
BELVEZE	C.C.de Montaigu de Quercy			
BESSENS	C.C de Grisolles - Villebrumier			
BIOULE		17,947	"	14 519 €
BOUDOU		12,326	"	9 972 €
BOUILLAC		26,977	"	21 824 €
BOULOC	C.C Quercy Pays de Serres			
BOURG-DE-VISA	S.V. des deux Séounes			
BOURRET		12,670	"	10 250 €
BRASSAC	S.V. des deux Séounes			
BRESSOLS		22,130	"	17 903 €

COMMUNES	SYND. DE VOIRIE OU COMM. DE COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
BRUNIQUEL		10,078	809 €	8 153 €
CAMPAS	C.C de Grisolles - Villebrumier			
CANALS		10,609	"	8 583 €
CASTANET		15,426	"	12 480 €
CASTELFERRUS	S.V.de Saint Nicolas de la Grave			
CASTELMAYRAN	S.V de Saint Nicolas de la Grave			
CASTELSARRASIN		107,350	"	86 846 €
CASTERA BOUZET	C.C de la Lomagne			
CAUMONT	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
LE CAUSE	C.C. de la Lomagne			
CAUSSADE		61,998	"	50 156 €
CAYLUS		45,455	"	36 773 €
CAYRAC		7,693	"	6 224 €
CAYRIECH		9,297	"	7 521 €
CAZALS		0,300	"	243 €
CAZES-MONDENARD		39,723		32 136 €
COMBEROUGER		16,255	"	13 150 €
CORBARIEU	C.A. du Pays de Montauban			
CORDES-TOLOSANES	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
COUTURES	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
CUMONT	C.C. de la Lomagne			
DIEUPENTALE	C.C de Grisolles - Villebrumier			
DURFORT LACAPELETTE		24,109	"	19 504 €

COMMUNES	SYNDICAT DE VOIRIE	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
ESCATALENS	C.C. de Garonne et Canal		809 €	
ESCAZEAUX	C.C. de la Lomagne			
ESPARSAC	C.C. de la Lomagne			
ESPINAS		14,748	"	11 931 €
FABAS		9,635	"	7 795 €
FAJOLLES	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
FAUDOAS	C.C. de la Lomagne			
FAUROUX		8,109	"	6 560 €
FENEYROLS		8,499	"	6 876 €
FINHAN	C.C. de Garonne et Canal			
GARGANVILLAR	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
GARIES	C.C. de la Lomagne			
GENEBRIERES	C.C du Quercy Vert			
GENSAC	C.C. de la Lomagne			
GIMAT	C.C. de la Lomagne			
GINALS		11,400	"	9 223 €
GLATENS	C.C. de la Lomagne			
GOAS	C.C. de la Lomagne			
GRAMONT	C.C. de la Lomagne			
GRISOLLES	C.C de Grisolles - Villebrumier			
L'HONOR DE COS	C.C. du Sud Quercy de Lafrançaise			
LABARTHE	C.C. du Sud Quercy de Lafrançaise			
LABASTIDE DE PENNE		7,986	"	6 461 €

COMMUNES	SYND. DE VOIRIE OU COMM. DE COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
LABASTIDE DU TEMPLE	S.V. de Castelsarrasin		809 €	
LABASTIDE SAINT PIERRE	C.C de Grisolles-Villebrumier			
LABOURGADE	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
LACAPELLE LIVRON		8,184	"	6 621 €
LACHAPELLE	C.C. de la Lomagne			
LACOUR DE VISA	S.V. des deux Séounes			
LACOURT SAINT PIERRE	C.C. de Garonne et Canal			
LAFITTE	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
LAFRANCAISE	C.C. du Sud Quercy de Lafrançaise			
LAGUEPIE		14,287	"	11 558 €
LAMOTHE CAPDEVILLE	C.A. du Pays de Montauban			
LAMOTHE CUMONT	C.C. de la Lomagne			
LAPENCHE		9,432	"	7 630 €
LARRAZET	C.C. de la Lomagne			
LAUZERTE	C.C. Quercy Pays de Serres			
LAVAURETTE		15,526	"	12 561 €
LAVIT DE LOMAGNE	C.C. de la Lomagne			
LEOJAC	C.C du Quercy Vert			
LIZAC		11,661	"	9 434 €
LOZE		6,207	"	5 021 €
MANSONVILLE	C.C. de la Lomagne			
MARIGNAC	C.C. de la Lomagne			
MARSAC	C.C. de la Lomagne			

COMMUNES	SYND. DE VOIRIE OU COMM. DE COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
MAS GRENIER		18,003	809 €	14 564 €
MAUBEC	C.C de la Lomagne			
MAUMUSSON	C.C. de la Lomagne			
MEAUZAC	S.V. de Castelsarrasin			
MIRABEL		19,594	"	15 852 €
MIRAMONT DE QUERCY	C. C Quercy Pays de Serres			
MOISSAC		102,040	"	82 550 €
MOLIERES		30,533	"	24 701 €
MONTBARLA	C. C Quercy Pays de Serres			
MONBEQUI	C.C. Garonne et Canal			
MONCLAR DE QUERCY	C.C du Quercy Vert			
MONTAGUDET	C.C Quercy Pays de Serres			
MONTAIGU DE QUERCY	C.C. de Montaigu de Quercy			
MONTAIN	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
MONTALZAT		25,421	"	20 566 €
MONTASTRUC	C.C. du Sud Quercy de Lafrançaise			
MONTBARTIER	C.C Garonne et Canal			
MONTBETON	C.A. du Pays de Montauban			
MONTECH	C.C. Garonne et Canal			
MONTEILS		17,718	"	14 334 €
MONTESQUIEU		23,305	"	18 854 €
MONTFERMIER		7,573	"	6 127 €
MONTGAILLARD	C.C. de la Lomagne			

COMMUNES	SYND. DE VOIRIE OU COMM. DE COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
MONTPEZAT DE QUERCY		15,538	809 €	12 570 €
MONTRICOUX		21,282	"	17 217 €
MOUILLAC		5,796	"	4 689 €
NEGREPELISSE		51,014	"	41 270 €
NOHIC	C.C de Grisolles-Villebrumier			
ORGUEIL	C.C de Grisolles-Villebrumier			
PARISOT		14,599	"	11 811 €
PIQUECOS	C.C. du Sud Quercy de Lafrançaise			
POMPIGNAN		17,115	"	13 846 €
POUPAS	C.C. de la Lomagne			
PUYCORNET	C.C. du Sud Quercy de Lafrançaise			
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	C.C. de la Lomagne			
PUYGAILLARD DE QUERCY	C.C. du Quercy Vert			
PUYLAGARDE		14,560	"	11 779 €
PUYLAROQUE		18,458	"	14 933 €
REALVILLE		29,871	"	24 165 €
REYNIES	C.C de Grisolles-Villebrumier			
ROQUECOR	C.C. de Montaigu de Quercy			
SAINT AIGNAN	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
SAINT AMANS DE PELLAGAL		22,155	"	17 923 €
SAINT AMANS DU PECH	C.C. de Montaigu de quercy			
SAINT ANTONIN NOBLE VAL		57,810	"	46 768 €
SAINT ARROUMEX	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			

COMMUNES	SYND. DE VOIRIE OU COMM. DE COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
SAINT BEAUZEIL	C.C. de Montaigu de Quercy		809 €	
SAINT CIRQ		14,622	"	11 829 €
SAINT ETIENNE DE TULMONT		16,369	"	13 243 €
SAINT GEORGES		10,925	"	8 838 €
SAINT JEAN DE BOUZET	C.C. de la Lomagne			
SAINTE JULIETTE	C.C Quercy Pays de Serres			
SAINT NAUPHARY	C.A du Pays de Montauban			
SAINT NAZAIRE DE VALENTANE		17,461	"	14 126 €
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	S.V. de Saint Nicolas de la Grave			
SAINT PORQUIER		15,960	"	12 912 €
SAINT PROJET		11,079	"	8 963 €
SAINT SARDOS		19,026	"	15 392 €
SAINT VINCENT D'AUTEJAC		22,861	"	18 495 €
LA SALVETAT BELMONTET	C.C du Quercy Vert			
SAUVETERRE	C.C Quercy Pays de Serres			
SAVENES		26,344	"	21 312 €
SEPTFONDS		25,100	"	20 306 €
SERIGNAC		34,626	"	28 012 €
TOUFFAILLES		18,196	"	14 721 €
TREJOULS	C.C Quercy Pays de Serres			
VAISSAC		31,136	"	25 189 €

COMMUNES	SYND. DE VOIRIE OU COMM. DE COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
VALEILLES	C.C. de Montaigu de Quercy		809 €	
VAREN-LEXOS		21,580	"	17 458 €
VARENNES	C.C de Grisolles-Villebrumier			
VAZERAC	C.C. du Sud Quercy de Lafrançaise			
VERDUN SUR GARONNE		48,833	"	39 505 €
VERFEIL SUR SEYE		12,781	"	10 340 €
VERLHAC TESCOU	C.C du Quercy Vert			
VIGUERON	C.C. de la Lomagne			
LA VILLE DIEU DU TEMPLE		22,186	"	17 948 €
VILLEBRUMIER	C.C de Grisolles-Villebrumier			
VILLEMADE	C.A. du Pays de Montauban			
	TOTAL	1 506,898	809 €	1 219 080 €

II - SYNDICATS DE VOIRIE - BP 2006

Syndicat de voirie des DEUX SEOUNES

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
BOURG DE VISA	15,144	809 €	12 251,50 €
BRASSAC	20,375	"	16 483,37 €
LACOUR DE VISA	15,214	"	12 308,12 €
TOTAUX	50,733	809 €	41 042,99 €
ARRONDI A			41 043 €

Syndicat de voirie de CASTELSARRASIN

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
BARRY D'ISLEMADE	22,962	809 €	18 576,26 €
LES BARTHES	12,333		9 977,40 €
LABASTIDE DU TEMPLE	24,462	"	19 789,76 €
MEAUZAC	20,900	"	16 908,10 €
TOTAUX	80,657	809 €	65 251,52 €
ARRONDI A			65 252 €

Syndicat de voirie de SAINT NICOLAS DE LA GRAVE

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
ANGEVILLE	9,563	809 €	7 736,47 €
CASTELFERRUS	10,204	"	8 255,04 €
CASTELMAYRAN	19,951	"	16 140,36 €
CAUMONT	20,552	"	16 626,57 €
CORDES TOLOSANES	9,902	"	8 010,72 €
COUTURES	7,532	"	6 093,39 €
FAJOLLES	14,212	"	11 497,51 €
GARGANVILLAR	28,463	"	23 026,57 €
LABOURGADE	2,674	"	2 163,26 €
LAFITTE	6,606	"	5 344,25 €
MONTAIN	4,918	"	3 978,66 €
SAINT AIGNAN	4,051	"	3 277,26 €
SAINT ARROUMEX	10,187	"	8 241,28 €
ST NICOLAS DE LA GRAVE	38,576	"	31 207,98 €
TOTAUX	187,391	809 €	151 599,32 €
ARRONDI A			151 599 €

III - COMMUNAUTES DE COMMUNES - BP 2006

Communautés de Communes de MONTAIGU - PAYS DE SERRES

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
BELVEZE	9,515	809 €	7 697,64 €
MONTAIGU DE QUERCY	52,726	"	42 655,33 €
ROQUECOR	17,189	"	13 905,90 €
SAINT AMANS DU PECH	4,692	"	3 795,83 €
SAINT BEAUZEIL	10,347	"	8 370,72 €
VALEILLES	15,160	"	12 264,44 €
TOTAUX	109,629	809 €	88 689,86 €
ARRONDI A			88 690 €

Communauté de communes du SUD QUERCY DE LAFRANCAISE

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
L'HONOR DE COS	31,254	809 €	25 284,49 €
LABARTHE	28,290	"	22 886,61 €
LAFRANCAISE	39,881	"	32 263,73 €
MONTASTRUC	5,589	"	4 521,50 €
PIQUECOS	10,370	"	8 389,33 €
PUYCORNET	27,313	"	22 096,22 €
VAZERAC	28,669	"	23 193,22 €
TOTAUX	171,366	809 €	138 635,10 €
ARRONDI A			138 635 €

Communauté d' Agglomération du PAYS DE MONTAUBAN et des 3 RIVIERES

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
ALBEFEUILLE LAGARDE	16,455	809 €	13 312,10 €
CORBARIEU	11,923	"	9 645,70 €
LAMOTHE CAPDEVILLE	10,330	"	8 356,97 €
MONTBETON	17,119	"	13 849,27 €
VILLEMADE	13,988	"	11 316,29 €
SAINT- NAUPHARY	9,870	"	7 984,83 €
TOTAUX	79,685	809 €	64 465,16 €
ARRONDI A			64 465 €

Communauté de communes de la LOMAGNE Tarn et Garonnaise

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
ASQUES	12,717	809 €	10 288,05 €
AUTERIVE	5,947	"	4 811,12 €
BALIGNAC	5,049	"	4 084,64 €
BEAUMONT DE LOMAGNE	47,596	"	38 505,16 €
BELBESE	7,160	"	5 792,44 €
CASTERA BOUZET	21,211	"	17 159,70 €
CUMONT	6,239	"	5 047,35 €
ESCAZEAX	17,105	"	13 837,95 €
ESPARSAC	12,592	"	10 186,93 €
FAUDOAS	29,262	"	23 672,96 €
GARIES	13,208	"	10 685,27 €
GENSAC	14,076	"	11 387,48 €
GIMAT	8,574	"	6 936,37 €
GLATENS	3,211		2 597,70 €
GOAS	4,586	"	3 710,07 €
GRAMONT	12,308	"	9 957,17 €
LAQUADELLE	7,468	"	6 026,76 €

Communauté de Communes de la LOMAGNE Tarn et Garonnaise (suite)

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
MONTGAILLARD	5,752	809 €	4 653,37 €
POUPAS	7,715	"	6 241,43 €
PUYGAILLARD DE LOMA.	6,986	"	5 651,67 €
SAINT JEAN DU BOUZET	9,972	"	8 067,35 €
VIGUERON	10,390	"	8 405,51 €
TOTAUX	370,352	809 €	299 614,77 €
ARRONDI A			299 615 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE QUERCY PAYS DE SERRES

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
BOULOC	11,376	809 €	9 203,19 €
LAUZERTE	35,971	"	29 100,54 €
MIRAMONT DE QUERCY	13,227	"	10 700,64 €
MONTAGUDET	16,271	"	13 163,24 €
MONTBARLA	12,248	"	9 908,63 €
SAINTE JULIETTE	7,958	"	6 438,02 €
SAUVETERRE	9,490	"	7 677,41 €
TREJOULS	12,868		10 410,21 €
TOTAUX	119,409	809 €	96 601,88 €
ARRONDI A			96 602 €

Communauté de Communes du Terroir de Grisolles-Villebrumier

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
BESSENS	15,590	809 €	12 612,31 €
CAMPAS	15,742	"	12 735,28 €
DIEUPENTALE	8,326	"	6 735,73 €
GRISOLLES	26,450	"	21 398,05 €
LABASTIDE SAINT PIERRE	25,597	"	20 707,97 €
NOHIC	14,858	"	12 020,12 €
ORGUEIL	14,674	"	11 871,27 €
REYNIES	8,418	"	6 810,16 €
VARENNES	9,127	"	7 383,74 €
VILLEBRUMIER	7,610	"	6 156,49 €
TOTAUX	146,392	809 €	118 431,12 €
ARRONDI A			118 431 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY VERT

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
GENEBRIERES	14,869	809 €	12 029,02 €
LEOJAC BELLEGARDE	10,854	"	8 780,89 €
MONCLAR DE QUERCY	18,350	"	14 845,15 €
PUYGAILLARD DE QUERCY	7,554	"	6 111,19 €
LA SALVETAT BELMONTET	13,516	"	10 934,44 €
VERLHAC TESCOU	9,538	"	7 716,24 €
TOTAUX	74,681	809 €	60 416,93 €
ARRONDI A			60 417 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES " GARONNE et CANAL "

COMMUNES	LONGUEUR PRISE EN CHARGE	FORFAIT AU KM	MONTANT TOTAL
ESCATALENS	15,921	809 €	12 880,09 €
FINHAN	19,549	"	15 815,14 €
LACOURT ST PIERRE	11,986	"	9 696,67 €
MONBEQUI	8,970	"	7 256,73 €
MONTBARTIER	12,076	"	9 769,48 €
MONTECH	47,403	"	38 349,03 €
TOTAUX	115,905	809 €	93 767,14 €
ARRONDI A			93 767 €

VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE - BP 2006 -
RECAPITULATIF

	TOTAL KM	FORFAIT AU KM	TOTAL SUBVENTIONS
COMMUNES	1 506,898	809 €	<i>arrondi à</i> 1 219 080 €
SYNDICATS DE VOIRIE	318,781	809 €	<i>arrondi à</i> 257 894 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 187,419	809 €	<i>arrondi à</i> 960 622 €
TOTAL	3 013,098	809 €	2 437 596 €